

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Avis. — Convocations. — Cours professionnels.

Partie Officielle. — Comité général. — Commission Exécutive. — Commission des Finances. — Commission du Bulletin. — Rapport du Conseil d'Administration. — Rapport sur la Verrerie ouvrière de Carmaux. — Statistique.**Partie non Officielle.** — Vérités sociales.

AVIS

La réunion du Comité Général tombant le 18 février, jour du Mardi Gras, les délégués sont avertis qu'elle est remise au jeudi 20.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Jeudi 20 février, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 25 février et mardi 10 mars, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Jeudi prochain 20 courant.

COURS PROFESSIONNELS

Organisés à la Bourse du Travail

Tailleurs d'habits tous les lundis à 8 h. du soir.

Couvresseurs et plombiers-zingueurs, tous les lundis, mercredi et vendredi, à 8 h. du soir.

Ouvriers en voitures, tous les mardis, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures du soir.

Prochainement ouverture des cours de dessin et de sculpture.

Ces cours sont entièrement gratuits.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 21 janvier 1896

Président : Bety.

Assesseurs : Desourme, Huchet.

Présents : Ulliac, Nias (père), Jarnet, Desourme, Lemoigne, Bety, Huchet, Charpentier, Rubeau, Poulzegues, Nias (fils), Potel, Lesimple, Lucas, Lepage, Auffret, Bret, Hougmard, Templé, Tulève, Merveilleux, Noblet, Colombe, Denis, Gaulay, Gerbeaud, Terlay, Lagarde, Lamandé, Carrie, Lepalmec, Vallée, Portais, Dudot, Légiise.

Excusés : Charrier, Couronné, Prunier, Dillot Auguste, Neau, Marsac, Pellé, Isambart, Rambaud, Chauveau, Chauvet, Lebreton, Guérin Edouard.

Lecture de la correspondance.

Lettre des cartouchiers de la Seine.

Lettre du citoyen Braün, faisant part de son voyage à Niort et passant par Nantes.

Lettres de Rennes.

Election pour six mois d'un membre à la commission exécutive. Est élu : Poulzegues. Un membre à la commission de contrôle, en remplacement du citoyen Ribrac, démissionnaire. Est élu : Templé.

Lesimple donne lecture du rapport du conseil d'administration sur sa visite au Maire, le 1er janvier.

Le Palmec dit qu'il regrette que, cette année encore, malgré les protestations faites contre cette visite les années précédentes, l'on y soit retourné. Si l'on avait des demandes à adresser, il n'y avait qu'à nommer une commission qui y serait allée en temps utile, et non au 1er janvier. Nous considérons, dit-il, qu'après la diminution que la municipalité a infligée à la Bourse, cette visite au Maire comme une platitude.

Tulève dit que tous les ans cette visite a donné lieu à des protestations, mais que la majorité du Comité général l'a toujours approuvée.

Lepage dit que le Conseil d'administration a demandé à la Commission exécutive

d'approuver cette démarche; mais la Commission ne s'étant pas trouvée en nombre, n'avait pu délibérer, quelques jours seulement la séparant du 1er Janvier; le Conseil d'Administration avait alors pris cette visite sous sa responsabilité; mais quant à considérer comme platitude cette visite au Maire, le Conseil d'Administration n'y serait pas allé s'il avait cru que l'on put le penser un seul instant; la Bourse avait des besoins, tels que gaz, téléphone, courantin, etc.; il a pensé qu'il était nécessaire d'en faire la demande et rien de plus.

Le Palmec répond que l'on devait également bien savoir que le budget de la Ville était voté le 1er janvier, et que, par conséquent, il était bien tard pour adresser cette demande; il maintient ce qu'il a dit précédemment.

Lucas et Vallée parlent dans le même sens.

Après discussion entre plusieurs délégués, le rapport, mis aux voix, est repoussé par 13 voix contre 11.

Lepage déclare que, vu ce vote, le Conseil d'administration donne sa démission.

Le citoyen Potel lit un rapport sur la visite à Nantes du citoyen Braün, délégué de la Bourse du travail à la Fédération des Bourses, et demandant que la Bourse le reçoive.

Lepalmec et Lucas, comme membres du contrôle font part au Comité général de la situation précaire de la Bourse. Colombe dit que Braün qui n'a pas marchandé ses services à la Bourse, doit assurément être reçu par elle, et demande que, profitant de cette visite, le Comité général tienne une séance extraordinaire où le citoyen Braün rendrait compte de son mandat.

Templé se déclare partisan de cette réunion et donne quelques explications sur la façon de recevoir le mieux possible le citoyen Braün. — Adopté.

Le citoyen Charpentier demande à ce que l'incident survenu entre deux délégués à la Bourse soit éclairci de suite.

Le Comité général, après quelques explications données, décide qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper, attendu que c'est entre deux délégués de la Fédération métallurgiste et non de la Bourse que l'incident s'est passé.

La commission d'édification de la verrerie ouvrière prise dans la commission exécutive demande l'avance par la Bourse de 10 francs pour l'achat de 50 tickets, et déclare déposer prochainement son rapport sur cette question. — Adopté.

Est également adopté, l'envoi gratuit des bulletins de janvier aux Bourses du Travail de France.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le secrétaire adjoint,

PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 14 janvier 1896

Ouverte à huit heures sous la présidence du citoyen Bret.

Sont présents : Bret, Charpentier, Gerbaud, Lemoigne, Nias, Potel, Bety, Colombe, Denis, Isambard, Lagarde, Leguillou, Septet, Vallée.

Commission de contrôle : Chauvet.

Excusés : Charrier, Carric.

Absents : Lamandé, Noblet, Hougmard, Lebreton, Richard.

On passe à l'élection d'un secrétaire, est élu le citoyen Vallée.

Le secrétaire général fait part des cartes de visite envoyées à la Bourse.

Il est donné lecture de la correspondance. Lettre du citoyen Pelloutier concernant les procès-verbaux de la Fédération des Bourses qui doivent paraître dans le *Bulletin*.

— Le citoyen Colombe déclare que, vu leur longueur, la commission se verra obligée de renvoyer plusieurs de nos procès-verbaux au prochain bulletin.

Le secrétaire général explique les démarches qu'il a faites pour le bulletin et qui n'ont pu aboutir.

Il est donné lecture d'une lettre du citoyen Braün, notre délégué à la fédération des Bourses, nous prévenant de son passage à Nantes.

Une discussion s'engage entre les citoyens Colombe, Vallée, Tulève, Potel pour la façon dont nous devons le recevoir. Il est décidé que le citoyen Potel portera la question devant le Comité général.

Le citoyen Bety fait une proposition. Il demande que lorsque le concierge s'absente pour le service de la Bourse, au lieu que ce soit sa femme qui se tienne au bureau d'embauchage, que ce soit le secrétaire général.

Une discussion assez vive s'engage à ce sujet entre les citoyens Tulève, Colombe, Potel, Vallée, et l'ordre du jour suivant, déposé par le citoyen Vallée, est adopté :

« Considérant dans l'intérêt du bon fonctionnement des bureaux d'embauchage et de renseignements qu'il est nécessaire, le concierge étant absent pour les services de la Bourse, d'avoir pour le remplacer une personne qui puisse répondre aux demandes faites, le secrétaire général sera tenu de le remplacer, à moins qu'un travail urgent ne l'en empêche : en ce cas, la femme du concierge devra se tenir dans lesdits bureaux. »

Il est donné lecture d'une circulaire de la Verrerie Ouvrière. — Une commission d'étude est nommée : en font partie, les

camarades Colombe, Potel, Isambard, Gerbaud, Denis.

On procède à l'élection de la commission des finances, sont nommés : Denis, Nias père, Bret.

Colombe invite ces camarades à bien remplir leurs fonctions vu qu'elle est responsable devant la commission exécutive.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire, VALLÉE.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 28 janvier 1896

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Charrier.

Présents : Charrier, Carric, Charpentier, Lamandé, Nias (père), Potel, Pouzelgues, Bety, Colombe, Denis, Hougmard, Lebreton, Isambard, Lagarde, Leguillou, Septet, Richard.

Excusé : Vallée.

Absents : Bret, Gerbaud, Lemoigne, Noblet.

Portais représente la commission de contrôle.

Lettre du citoyen Girard, de Paris, pour la création d'un almanach.

Lettre du citoyen Richer du Mans faisant la demande des statuts, pour la création d'une Fédération régionale ; il est décidé de lui conseiller de demander les renseignements à la Fédération des cuirs et de s'y rallier.

Lettre du Maire avisant le secrétaire qu'il visitera la Bourse mardi.

Le camarade Colombe fait ressortir l'utilité de nommer un délégué de chaque syndicat ayant des cours professionnels.

L'ordre du jour du citoyen Colombe demande à la commission exécutive de statuer à savoir si le conseil d'Administration démissionnaire doit être choisi pour recevoir M. le Maire et le premier Adjoint ; de demander l'appel nominal et l'inscription au procès-verbal ; il est décidé de demander à l'Administration le gaz à tous les étages, un poêle au deuxième et le téléphone.

Proposition Isambard de déplacer le concierge et de le mettre en bas.

Plusieurs membres demandent l'agrandissement du local, une allocation de 1000 fr. sous la rubrique d'indemnités accordées aux professeurs des cours professionnels gratuits donnés à la Bourse du Travail.

Les Tailleurs délégués, Forts et Tullec, Potel, pour les Coiffeurs ; Lepage, pour les Couvresseurs et Guédon pour la voiture.

Entrevue du Secrétaire général avec le commissaire du 5e canton pour avoir des renseignements.

Le secrétaire de séance,

L. DENIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 11 février 1896

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Gerbaud.

Sont présents : Bret, Charpentier, Gerbaud, Lemoigne, Vallée, Nias père, Potel, Bety, Colombe, Denis, Hougmard, Isambard, Lagarde, Richard.

Absents : Charrier, Lamandé.

Excusés : Carric, Leguillou, Noblet, Pouzelgues, Lebreton, Septet.

Le secrétaire général lit la correspondance, lettre du Mans, appel de la Bourse du travail indépendante de Bordeaux, pour lui venir en aide. Le citoyen Vallée propose d'ouvrir une souscription à la Bourse du travail. Adopté.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre de la Fédération des bourses pour nos cotisations ; il est décidé que le trésorier doit s'entendre avec la commission des finances.

Le camarade Denis donne lecture des lettres reçues par la Commission de la verrerie ouvrière, et donne également lecture des statuts du Comité d'action régional, qui sont adoptés.

Le camarade Colombe demande que l'on fasse venir 100 tickets, sous la responsabilité morale de la Bourse. Le citoyen Charpentier proteste, disant qu'on ne devrait pas engager la Bourse. La proposition, mise aux voix, est adoptée seul. Le citoyen Charpentier vote contre.

Colombe propose le principe de l'organisation d'un concert pour la verrerie. Adopté.

Le secrétaire général donne lecture du rapport de la Commission d'administration concernant la visite du maire et de M. Monfort, pour l'installation des cours. Il est décidé l'insertion au Bulletin.

Tulève parle d'un incident qui est survenu avec le gérant des bains Saint-Louis, lequel monsieur se présente au bureau du concierge et demande au citoyen Potel, secrétaire du syndicat des coiffeurs, le patron des coiffeurs ; le citoyen Potel, aux paroles incohérentes et grossières, répondit à ce monsieur qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de lui et d'avoir à passer à la porte. A ceci, le gérant des bains répondit par des voies de faits sur le citoyen Potel. Après les explications données par le citoyen Potel, la Commission exécutive décide de déposer une plainte contre cet individu, pour violation de domicile et voies de fait.

Le Secrétaire :

A. VALLÉE.

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 31 décembre 1895

Après trois convocations successives, le citoyen Denis, s'étant toujours trouvé seul, a décidé d'examiner les comptes, sauf à porter son cas devant la commission exécutive, dont il dépend.

Après un court examen, il a pu constater la régularité des comptes et émettre le vœu que ceux de fin d'année soient mis à jour au plus vite.

Le délégué présent,

L. DENIS, des outilleurs.

COMMISSION DU BULLETIN

Réunion du 7 février 1896

Sont présents : Denis, Potel, Colombe, Tulève.

Absent : Guérin.

Dépôt de divers procès-verbaux sauf ce-

lui du dernier Comité général; le citoyen Denis le réclamera au secrétaire.

Il est décidé de ne faire paraître que l'abrégé de la statistique des placements, rapport à l'exiguité du *Bulletin*.

Le projet de statuts de la Verrerie ouvrière de Carmaux sera inséré ainsi que le rapport de la commission si la place le permet.

Il est décidé de demander au conseil d'administration un rapport sur son entrevue avec M. Monfort et sur les cours professionnels.

Diverses vérités sociales sont déposées par le citoyen Potel pour compléter les colonnes du *Bulletin*.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire de rédaction, D. COLOMBE.

RAPPORT

du Conseil d'Administration chargé de recevoir, à la Bourse du Travail, M. le Maire et M. Montfort.

Le Conseil d'Administration a été délégué par la Commission exécutive pour recevoir, à la Bourse, MM. Riom et Montfort, qui doivent venir visiter le local sur la promesse qu'ils ont faite à la délégation le 1^{er} janvier 1896 lors de sa démarche près de la Municipalité.

M. le Maire prévenait par lettre le secrétaire général que le mardi 28 courant, il viendrait accompagné de M. Montfort à la Bourse du Travail, à une heure et demie; quelques membres des syndicats ayant des cours à la Bourse se sont joints à la délégation.

Monsieur Monfort, arrivé à l'heure indiquée, excuse M. le Maire qui ne s'est pas trouvé au rendez-vous à l'heure fixée.

Après présentation de part et d'autre, des pourparlers s'engagent pour la salle des commissions où se trouve le cours des tailleurs d'habits. Le camarade Faure explique que l'éclairage est insuffisant et la salle trop étroite, car quand ils sont une quinzaine, tous ne peuvent voir suffisamment ce qu'explique le professeur. A tous les étages de la tour, que nous faisons visiter à M. l'Adjoint, nous réclamons au moins deux becs par salle et cela jusqu'au quatrième étage; pour la tribune, les becs doivent être changés de place pour que les couvreurs puissent travailler plus aisément. Tout cela peut se faire, nous dit M. Monfort, pourvu que la somme ne soit pas très élevée; il est très satisfait que les ouvriers comprennent que tous leurs efforts tournent vers ces cours professionnels et que dans cette ligne de conduite où ils s'engagent, ils trouveront toujours dans ces Messieurs du Conseil un appui très grand et feront tout ce qui dépendra d'eux pour donner satisfaction aux syndicats qui tendent à marcher dans cette voie.

Des demandes sont faites au nom des syndicats qui ont déjà des cours pour qu'ils soient subventionnés.

M. Monfort nous répond que plusieurs syndicats ont fait près l'Administration des démarches en ce sens et que ces demandes seront soumises au conseil municipal le plus prochain et fait remarquer que c'est une porte à ouvrir qu'il ne faut pas aller trop fort pour commencer mais quand cette porte

sera ouverte il n'y aura plus qu'à y passer et promet qu'il se fait fort lui et ses amis du conseil d'appuyer de toutes leurs forces les organisations qui marcheront à ce but tant qu'à l'agrandissement du local il ignore les pourparlers qui ont existé entre le propriétaire et l'Administration mais promet en se retirant de s'en occuper.

M. le Maire arrive à trois heures; nous lui renouvelons les revendications que nous avons fait valoir près de M. Monfort.

Il nous répond que pour l'éclairage cela sera fait partout où le besoin s'en fera sentir.

La délégation fait remarquer à M. le Maire que pour l'agrandissement du local cela n'a tenu qu'à la somme de cinquante francs entre la ville et le propriétaire de l'immeuble et que pour une somme aussi minime le local de la Bourse eût pu être agrandi car il est insuffisant actuellement. M. le Maire répond qu'il va s'en occuper sérieusement et pense que nous aurons satisfaction de ce côté tant qu'à la subvention il laisse à entendre que nous n'aurons rien de plus.

Pour la délégation,

le rapporteur,

F. LESIMPLE.

RAPPORT

DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Sur la création d'un Comité régional pour l'édification de la VERRERIE OUVRIÈRE de Carmaux.

Dans sa réunion du 17 décembre dernier, le Comité général de la Bourse du travail, après lecture d'une première circulaire qui lui était adressée par le Comité d'action pour l'édification de la Verrerie ouvrière de Carmaux renvoyait l'étude de cette question à sa commission exécutive. Cette dernière, dont le mandat expirait en partie au 31 décembre, confia ce soin à celle qui devait la remplacer, et qui s'empressa de nommer une sous-commission de cinq membres pour lui préparer un projet ayant pour but de centraliser tous les efforts soit collectifs soit individuels, qui se feraient dans le département.

Vous rappeler les origines de la grève des verriers de Carmaux serait chose superflue. Qui ne se rappelle la conduite admirable de ces braves, qui usèrent de tous les moyens de conciliation que leur conférerait la loi, qui souffrirent la misère avec un calme effrayant et une patience admirable, en face de l'obstination cruelle du cupide affameur Rességuier.

L'élan de solidarité des travailleurs de tous les coins de la France, qui se manifesta en faveur des verriers de Carmaux, fut le germe de l'idée qui devait bientôt faire naître la Verrerie ouvrière. Aujourd'hui, c'est un fait accompli. Depuis jeudi dernier, le quart du capital social, qui, vous le savez, est fixé à 500,000 francs, est déposé, conformément à la loi, et, par ce fait, la Société est constituée légalement. Il ne reste plus qu'à assurer l'existence de la Verrerie ouvrière, et c'est pour cela que nous venons vous proposer d'accepter la création d'un sous-comité qui prendra le

titre de Comité d'action régional de la Loire-Inférieure.

Votre Commission exécutive a dû s'inspirer des décisions prises dans les assemblées générales qui se sont tenues soit à Paris, soit à Carmaux, et c'est pourquoi elle s'est tenue obligée d'ouvrir la porte, au sein du Comité, aux Sociétés coopératives ouvrières ainsi qu'aux Syndicats qui n'appartenaient pas à la Bourse du travail. D'un autre côté, elle a la conviction que les syndicats ou coopératives ouvrières du département qui existent à Saint-Nazaire, Couëron, Trignac, le Pallet, Vallet, le Landreau, etc., ne lui ménageront pas leur concours.

Ce que l'on tient à vous faire remarquer également, c'est que les groupes politiques en sont exclus. Pourtant, ainsi que nous l'écrivait le Comité d'action de Paris dans une lettre en date du 6 février, nous ne pouvons refuser le concours de solidarité des sociétés de secours mutuels, ni de telles ou telles organisations libérales bourgeoises. Les syndicats ou coopératives ouvrières pouvant seuls devenir actionnaires, elles auront le droit d'attribuer leurs tickets aux syndicats ou coopératives qu'elles désigneraient, mais en aucun cas elles ne pourront faire partie du comité.

Ceci dit, nous vous proposons d'accepter le projet de règlement ci-dessous :

VERRERIE OUVRIÈRE DE CARMAUX

Comité d'action régional de la Loire-Inférieure

Article 1^{er}. — Il est créé à Nantes un Comité d'action qui s'étendra sur tout le département et qui aura pour but d'organiser la souscription des tickets de la Verrerie ouvrière, ainsi que la répartition entre les groupes corporatifs ouvriers et les coopératives ouvrières des tickets souscrits.

Art. 2. — Le Comité d'action est composé de six membres pris dans les syndicats adhérents à la Bourse du Travail et choisis par son Comité général; de deux membres désignés par les syndicats non adhérents; les sociétés coopératives ouvrières de Nantes auront droit à un délégué ainsi que les groupes corporatifs et sociétés coopératives ouvrières existant dans le département. Le délégué choisi par ces dernières pourra être pris en dehors de leur sein. Les organisations ci-dessus fixent elles-mêmes la durée du mandat de leurs délégués.

Art. 3. — Le Comité d'action ainsi formé, nommera parmi ses membres: un secrétaire, un trésorier ainsi qu'un adjoint remplaçant celui d'entre eux qui serait empêché.

Art. 4. — L'Assemblée générale des porteurs de tickets, nommera une commission de contrôle, composée de trois membres. Elle déterminera la durée de leur mandat.

Art. 5. — Le Comité d'action se réunira régulièrement une fois par mois et toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

Art. 6. — Il aura pour mission d'organiser la propagande par la voix de la presse, par le moyen de conférences, de concerts, de fêtes familiales, etc.

Art. 7. — Chaque souscripteur de billets, isolé ou appartenant à un groupe politique quelconque est invité à attribuer ses tickets à un syndicat ou à une coopérative ouvrière; ceci pour se conformer à la décision prise où il est convenu que seules les organisations ouvrières seront admises à souscrire les actions qui forment le capital social. Le Comité d'action s'entendra avec les assemblées générales des souscripteurs pour tous les tickets qui n'auraient pas de destination.

N. B. — Le Comité ainsi formé devra immédiatement faire une propagande active dans chaque localité pour amener un grand nombre de travailleurs à prendre des tickets et les organisations à prendre des carnets.

Pour que la propagande ait de l'efficacité, les membres du Comité devront : 1° Donner à connaître le motif de leur propagande ; 2° Faire l'historique de la grève de Carmaux ; 3° Faire lecture des circulaires du Comité d'action ; 4° Faire lecture des statuts, et 5° Comme conclusion faire ressortir les avantages que doit tirer de la Verrerie ouvrière, le Proletariat tout entier.

Nous ne prolongerons pas ce rapport davantage votre commission se tenant à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous jugerez utile de lui demander. Son seul regret consiste, vu le peu de place qui reste dans le *Bulletin* à ne pas pouvoir y insérer les statuts de la *Verrerie ouvrière*.

Nous vous demanderons aussi de bien vouloir sanctionner la décision prise de faire venir 10 carnets de tickets sous la responsabilité de la Bourse du Travail. Il ne faut pas y voir là une dépense quelconque, non, ces tickets sont déjà en partie placés et nous avons la certitude d'être obligés d'en faire venir d'autres bientôt.

Afin d'activer la propagande et de faire vite, votre commission vous propose également l'organisation d'un concert au profit de la *Verrerie ouvrière*. Le concours gracieux et désintéressé d'artistes qui sont nos camarades de lutte, nous est assuré. Nous avons donc l'espoir d'en tirer un bénéfice pour parer aux frais nécessaires pour le fonctionnement du Comité.

En résumé, nous demandons au Comité général :

1° Le vote du projet de règlement qui vous est soumis plus haut.

2° D'approuver la demande de 10 carnets.

3° L'organisation d'un concert payant, soit à la Bourse du Travail, soit ailleurs, au profit de la *Verrerie ouvrière*.

Pour la Commission exécutive :

Les membres de la sous-commission : Denis, Isambart, Colombe, Potel, Gerbaud. Nantes, le 15 février 1896.

STATISTIQUE

Des placements opérés par la Bourse du Travail dans l'année 1895

Hommes. — Offres : 1,216. — Demandes : 2,203. — Placés : 1,125.

Dames. — Offres : 168. — Demandes : 302. — Placées : 143.

Journées en plus du placement définitif. — Hommes : 2,866.

L'exiguité du *Bulletin* nous force à supprimer le tableau corporatif.

Cependant, par les chiffres qui précèdent, nous voyons que le placement des travailleurs par la Bourse du Travail augmente chaque année. Pourtant, nous pourrions faire mieux encore, si la municipalité, faisant droit à nos réclamations, nous installait le téléphone et la subvention nécessaire pour rétribuer un courantin chargé d'aller au domicile des intéressés. L'économie de temps qui résulterait serait tout à l'avantage des patrons ou commerçants, car ils pourraient être servis presque instantanément.

Dans les établissements à personnel flottant et chez les entrepreneurs de travaux temporaires, l'avantage serait encore plus grand, puisqu'à la première cabine téléphonique venue, ils pourraient demander le personnel voulu.

Espérons que cette année sera meilleure que celle qui vient de s'écouler et qu'il sera fait droit à nos justes revendications.

PARTIE NON OFFICIELLE

VÉRITÉS SOCIALES

Notre devoir étant de dire la vérité à nos frères de misère, nous la dirons sur tout ce qui pourra les intéresser et leur être utile dans leur marche vers le bonheur.

Jamais il n'y aura ni justice, ni ombre d'égalité sur la terre tant que pour payer l'imposition il faudra que l'un donne le quart du pain qui fait sa subsistance, tandis que l'autre en sera quitte pour avoir un valet de moins. (Lazare Carnot.)

En voyant les brigandages des hommes en place, on est tenté de regarder la société comme un bois rempli de voleurs dont les plus dangereux sont les archers préposés à la garde des autres. (Chamfort.)

L'industrie doit et peut satisfaire les nouveaux besoins qu'elle fait naître. L'alliance de l'industrie et de l'agriculture peut et doit résoudre ce problème de civilisation, posé aux gouvernants par les peuples, à savoir : que tout homme intelligent, moral et laborieux, avec huit heures de travail par jour, d'un travail rationnel, effectif, puisse nourrir substantiellement, loger sainement, vêtir convenablement sa famille, en assurer l'avenir et le présent, profiter d'un loisir pour s'instruire utilement et élever honorablement ses enfants. (Emile de Girardin.)

Une civilisation qui veut être éternelle devra toujours avoir, pour objectif, le bonheur du Peuple qui est la loi suprême.

Les civilisations de l'Inde, de l'Égypte, de la Grèce et de Rome sont tombées pour n'avoir pas eu ce bonheur pour objectif.

(Gabriel Potel.)

L'impôt, pour qu'il soit juste, ne devrait frapper que ceux qui ont le superflu ; mais frappant ceux qui, le plus souvent, n'ont pas le nécessaire, il est odieux.

(Gabriel Potel.)

Les murmures des pauvres sont justes : pourquoi cette inégalité des conditions ? Tous formés d'une même boue, nul moyen de justifier ceci (Bossuet).

Nous croyons qu'un nouveau monde est proche où l'on ne fera plus un crime à l'homme d'aspirer au bonheur selon ses facultés et ses désirs, où la misère et le vice disparaîtront de la face du globe, où le sol appartiendra à l'humanité collective (Lecomte de Lisle).

Comme il n'y a que très peu pour chacun, celui qui a beaucoup est évidemment dans l'injustice, comme détenant ce qui est enlevé aux autres (Le Père Gratry).

C'est en travaillant eux-mêmes à leur éducation que les travailleurs pourront un jour s'asseoir au banquet de la vie.

(Gabriel Potel.)

Tous les hommes doivent, par leur travail, concourir à la prospérité de leur pays, au bien-être de tous, et les oisifs sont des inutiles, des parasites, des branches mortes, dont parle l'Évangile, qu'il faut couper et jeter au feu (Emile Richebourg).

Le travail est un devoir pour tous ; celui qui ne travaille pas nuit à autrui et, par conséquent, mérite une peine.

(J. Fichte.)

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à la Librairie socialiste (J. Allemane, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris), une brochure intitulée : *Qu'est-ce que la grève générale ?* par les citoyens Henri Girard et Fernand Pelloutier.

Écrite en un style clair, cette brochure combat victorieusement les arguments qu'on tente d'opposer à l'idée de la grève générale, et elle démontre aux travailleurs, aux amis sincères de l'émancipation économique du monde du travail, que c'est par la grève générale que l'on vaincra les forces coalisées du capitalisme international.

Prix de vente pour les Bourses du travail et les organisations corporatives : 3 fr. 50 le demi-cent ; 7 francs le cent. — L'exemplaire : 10 centimes. Port en sus.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : POTEL